

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination bretons

Données d'activité 2024

L'activité des DAC bretons en 2024 est marquée par une augmentation des sollicitations avec un nombre constant des appuis à la coordination des situations complexes. Ancrés dans le paysage, ils sont identifiés comme facilitateurs des parcours et sont attendus sur diverses thématiques.



Chiffres clés

- **23 000** sollicitations
- **13 000** situations complexes ayant bénéficié d'un appui aux parcours, soit 3,8 situations accompagnées pour 1000 hab.
- **8 677** entrées en accompagnement
- **5 405** situations ayant justifié au moins une visite à domicile
- **56 %** des accompagnements concernent des personnes de plus de 75 ans avec une progression vers un public plus jeune pour certains DAC
- **95 %** de taux de réponse aux sollicitations en moins de 48 heures
- **35%** des accompagnements > 180 jours

Données issues des rapports d'activité 2024 des DAC

Missions des DAC

→ Informer et orienter

Un espace de confiance neutre pour répondre aux questions et renforcer l'accès des professionnels aux ressources d'un territoire.

→ Appuyer les professionnels

Un dispositif pour bénéficier d'aide à l'organisation et à la coordination des parcours, quels que soient la pathologie de la personne, son âge, son handicap ou la complexité de sa situation.

→ Favoriser la coordination

Une contribution à la concertation territoriale afin de favoriser des échanges et de l'interconnaissance entre les acteurs pour participer à l'amélioration du système de santé.

Porteur de l'observatoire de rupture des parcours afin d'identifier les pistes d'amélioration.

Les DAC, identifiés dans les parcours complexes

- Parcours ville-hôpital
- Filières soins palliatifs
- Service Public Départemental de l'Autonomie (personnes âgées ou en situation de handicap)
- Précarité, incurie
- Accès aux soins des migrants
- Santé mentale

La Bretagne, couverte par 11 DAC



Publication le 1er octobre 2025

Retrouvez la cartographie complète des DAC bretons en scannant le QR Code

